
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024****L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEIZE OCTOBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 10 octobre 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, lieu délocalisé de cette séance sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAOUI, Philippe BOURGETEAU, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Cécile ALLEMAN, Céline VERON, Emmanuel LEFÉBURE, Nicole BERNARDIN

OBJET : Vie Associative – Subventions sur projet aux associations et autres personnes de droit privé – Attribution – Exercice 2024

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

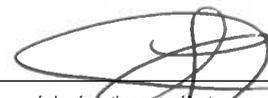
Je vous propose d'examiner les demandes d'associations et autres personnes de droit privé sollicitant une subvention sur projet auprès du CCAS sur l'exercice budgétaire 2024.

Le tableau joint en annexe précise la structure, l'objet de la demande et le montant proposé.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité attribue la subvention sur projet, référencée en annexe, pour un montant de 8 000 €.

Cette dépense sera inscrite au chapitre 65, article 65748 et fonction 424 du budget principal 2024 du CCAS.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20241016-DEL-2024-092-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2024

Subventions sur projet 2024
TABLEAU RECAPITULATIF - CA du 16 octobre 2024

| N° Fiche | Structures | Détail de l'opération | Montant attribué 2024 |
|--------------------------------------|-----------------------|---|------------------------------|
| Autre subvention sur projet : | | | |
| 1 | RÉVEILLON DE L'AMITIÉ | Organisation du Réveillon de l'amitié 2024 à Angers | 8 000 € |
| TOTAL | | | 8 000 € |